

Rapport sur la situation de l'AFPP

Ce rapport est établi dans le cadre de la prise de fonction du nouveau bureau national et en cohérence avec la résolution prise lors de l'Assemblée Générale du 21 octobre 2012 :

8) Amélioration du fonctionnement de l'AFPP :

Le trésorier du PP n'est pas suffisamment informé de l'état du compte en banque de l'AFPP. En conséquence, il serait bon d'améliorer la communication entre l'AFPP et le Parti Pirate : donner plus de visibilité (et plus rapidement) sur les comptes de l'AFPP au trésorier du Parti Pirate (avec un accès en lecture par exemple), et il faudrait fluidifier les transferts d'argent entre l'AFPP et le PP. Il faut aussi mieux former les caissiers et améliorer la chaîne de traitement qui a souvent des dysfonctionnement (certaines adhésions prennent plusieurs mois).

Les recommandations du rapport ne valent pas décision et c'est après discussion, que des décisions seront prises par l'AFPP et le Bureau National du Parti Pirate pour satisfaire à cette résolution de l'AG.

Établissement des reçus fiscaux

Les reçus fiscaux doivent être établis ~~en mai-juin~~ **avant le 15 mars (et il est possible d'en commander qu'à partir de février)**. Actuellement nous disposons de carnets à souche pour le faire. Ce travail doit donc être fait manuellement sur la base de tableau à établir avec les informations sur chacun. Il faudrait donc de l'aide, et il faudra manipuler des informations assez sensibles (nom, adresse mais surtout savoir qui donne, et combien).

Mélanie dit avoir lu sur ledit carnet à souche qu'il était possible d'établir les reçus de manière électronique. Il reste à vérifier (et elle s'en charge) :

- Si cette information est exacte (et les contraintes liées) ;
- Vérifier s'il serait possible – de plus – d'envoyer le reçu par mail.

NB : Quelques documents de référence :

http://www.cnccfp.fr/docs/partis/recus/2009/cnccfp_recus_2008_conseils_mandataires.pdf

http://www.cnccfp.fr/docs/partis/recus/2010/cnccfp_recus_2010_circulaire.pdf

Envoi des cartes d'adhérents

Actuellement c'est Mélanie qui le fait sur la base des informations : qui lui sont transmises. Or depuis ~juin elle dit ne plus rien recevoir. Elle est donc en attente de ces informations. Elle dispose de cartes et d'enveloppes prépayées qui lui sont payées/remboursées par le Parti Pirate. Ses cartouches d'encre ne le sont pas (à noter qu'elle n'en demande pas le remboursement).

Cependant, il semble que ce travail ne relève en aucun cas des missions de l'AFPP. La gestion des adhérents et leur accueil est une mission qui relève des secrétaires nationaux ou d'assistants délégués. Mistral propose donc de reprendre cette mission à la charge du Parti Pirate et d'adjoindre les missions suivantes qui avait été proposée par le CAP mais non mis en applications :

- Envoi d'un courrier de bienvenue ;
- Envoi de quelques stickers (nombre à définir).

2012-06-26 9.4 Compléter l'envoi de la carte de membre

« On propose de donner suite à une idée qui traîne depuis longtemps. Depuis un certain temps, le circuit d'adhésion inclut l'envoi de la carte de membre par la poste. Le CAP remercie

chaleureusement Mélanie de l'AFPP pour ce service ingrat fait à la main (50 adhésions par semaine!). Après consultation de cette dernière, Harpalos propose d'insérer une cartes de bienvenue et des auto-collants (3) avec l'envoi (d'une manière qui n'augmente pas le prix du timbre). »

Compte-rendu du CAP, 26 juin 2012

Un nouvel adhérent, dénommé « LordMalak » s'est proposé pour cette responsabilité d'accueil et doit entrer en contact avec Mélanie pour prendre connaissance des détails de son engagement. S'il le maintient, les secrétaires nationaux devons statuer de proposer sa candidature au Bureau. Un appel à candidature plus large est envisageable mais cette responsabilité devra être réalisée seul, par une personne dûment habilité pour une durée longue ~1an.

Ce travail implique une confiance conséquente dans la mesure où ce travail n'est pas accessoire pour la bonne marche de notre association, qu'il y a manipulation de certaines données personnelles et qu'enfin les enveloppes prépayées et les cartes d'adhérents vierges sont des éléments qui ne peuvent circuler librement ou se perdre.

Alternativement, il a été évoqué que cela aurait pu être le travail des sections locales. Mistral estime néanmoins que celles-ci ne seront pas en mesure de le gérer convenablement pour le moment.

Les adhésions en ligne

C'est une nouveauté cette année et probablement un élément qui sera surveillé avec attention lors des contrôles.

Les adhésions en ligne sont actuellement à la charge de Romain en tant que caissier à l'AFPP. Souhaitant ne plus s'en charger, le poste est à pourvoir et Mistral s'est proposé pour l'administrer temporairement avec l'aide de Mélanie et Harpalos.

Une procédure sera établie afin qu'une fiche de mission claire et des outils simples soient à disposition du prochain caissier.

Parmi les missions, il y aurait notamment :

- Envoi d'un mail de confirmation dès que la banque a envoyé la liste des versements perçus pour informer les adhérents et donateurs que le dossier est en cours de traitement ;
- Transmission au secrétaire national des adhésions en excluant l'information sur le montant du paiement (élément actuellement dans le fichier adhérent sans utilité) ;
- Transmission au trésorier de l'AFPP afin d'enregistrer les imputations aux budgets des sections et budgets généraux pour les transmissions périodiques aux trésoriers du Parti Pirate ;
- Transmission au secrétaire de l'AFPP pour enregistrement adresse fiscale/montant (sans information superflus) pour établissement des reçus fiscaux.

A noter qu'actuellement Mélanie n'a pas accès au compte « apayer.fr » qui permet d'administrer l'interface de paiement en ligne et de recevoir les informations de paiement de la part de l'organisme bancaire. Seul Romain a cet accès, ce qui doit être rectifié.

L'interface de don/adhésion actuelle est inefficace et devra être retravaillée.

NB : Depuis Mistral a obtenu de la part de Romain les transmissions du site « apayer.fr », a informé les adhérents dont l'adhésion est en attente et doit traiter ces adhésions dans les jours à venir.

Besoin en fond de roulement

L'AFPP n'a aucune activité en dehors de recevoir des sommes d'argent et de les reverser au Parti Pirate. Néanmoins elle a quelques dépenses :

- La domiciliation (actuellement financée par le Parti Pirate) ;
- Le compte bancaire (prélevé directement sur ledit compte) ;
- Une commission à l'organisme bancaire pour les paiements par carte bancaire (prélevé à la source) ;
- Le paiement des commissaires aux comptes ;
- Enfin, elle doit pouvoir à son fonctionnement interne (AG, courrier, reçu de don, etc).

Il n'existe pas à ce jour de budget prévisionnel exhaustif et il n'est pas défini si c'est à elle de subvenir à ses dépenses ou bien au Parti Pirate.

A ce jour il a été défini arbitrairement que l'AFPP conserve sur son compte 1000€ en permanence et reverse au Parti Pirate l'excédent à période totalement variable. Le dernier versement a eu lieu autour du 6 décembre.

Mistral souhaite que ces éléments soient défini précisément. L'AFPP devant dissocier ses opérations financière de fonctionnement interne des reversements qu'elle doit effectuer auprès du Parti Pirate au centime près.

A ce titre il est proposé de :

- Définir le budget prévisionnel de l'AFPP pour l'année 2013 (ou pour un exercice comptable) et de définir pour cela le fond de roulement avec une marge raisonnable. Si ce fond de roulement est insuffisant en cour d'année, le bureau du Parti Pirate doit en être informé et statuer pour compléter selon un rectificatif au budget prévisionnel. Inversement, tout excédent en fin d'année ira fournir le fond de roulement de l'année suivante ou sera reversé au Parti Pirate ;
- Définir une période de reversement des dons et adhésions. Hors situation exceptionnelle ou le Parti Pirate aurait besoin d'augmenter la fréquence, il faudrait que tous les mois l'ensemble des montants soient reversés au centime près au Parti Pirate avec publication transparente (l'AFPP manipulant en partie de l'argent public) du détail de ce reversement ;
- Enfin il faut téléphoner à la CNCCFP pour s'informer de savoir qui doit payer les dépenses courantes de l'association de financement et faire les rectificatifs nécessaires.

Contrôle des opérations de l'AFPP

L'AFPP n'est pas contrôlée actuellement au jour le jour dans ses opérations.

Mistral recommande, à l'instar de ce qui a été proposé dans la résolution de l'assemblée générale, de donner procuration en lecture seule sur le compte bancaire de l'AFPP afin qu'ils y effectuent des contrôles réguliers.

Quant à effectuer des contrôles plus précis, la question doit être étudiée de se faire assister par un expert comptable dans la gestion courante ou, si le coût en serait trop élevé, au moins permettre – su demande du Bureau National – un audit régulier de la situation de l'AFPP.

Cet audit porterait sur les éléments comptables ou juridiques associés aux dons, aux adhésions et aux dépenses courantes de l'association de financement. Cette formalité, permettra de rectifier

d'éventuelles erreurs humaines avant la clôture des comptes et est rendue nécessaire par les montants qui vont devoir être gérée par l'AFPP en 2013 en vue des élections de 2014.

Les ressources humaines

Le poste de caissier

Il existe quelques caissiers avec une distinction entre junior et confirmé. Plusieurs caissiers sont démissionnaires et leur démission n'a pas été enregistrée. Quelques candidatures n'ont pas plus été enregistrées.

Il semble important de passer certains caissiers au statut confirmé et de remplacer les caissiers inactifs. En particulier en vue de proposer une réelle efficacité sur la question des dons et adhésion en ligne.

Poste de trésorier ~~secrétaire~~

Marion, ~~trésorière~~ **secrétaire** de l'AFPP a demandé sa démission en raison du cumul avec sa fonction de trésorier du Parti Pirate. A ce jour l'appel à candidature n'a pas obtenu de réponse.

Poste de ~~secrétaire~~ trésorier

Mélanie, ~~secrétaire~~ **trésorière** de l'AFPP a demandé sa démission. Cependant, après échange elle serait prête à envisager le prolongement de son mandat en 2013 à la lumière de deux éléments :

- Que son action sur 2012 soit contrôlée et validée avant 2013 (elle souhaite avoir l'assurance que son travail a été bien fait car elle n'avait pas toutes les compétences lors de sa prise de fonction et elle souhaite être rassurée sur ce point) ;
- Que son mandat soit remis en question et prolongée ou non par le Bureau National du Parti Pirate.

Elle déclare par ailleurs avoir :

- Des classeurs avec tous les documents de l'AFPP (courrier, bulletins d'adhésion-don papier, etc) ;
- L'accès au compte bancaire de l'AFPP ;
- La redirection du courrier depuis la domiciliation vers son domicile.

Poste de président

Sims, est président de l'AFPP. Sans demander explicitement sa démission, il considère occuper ce poste « faute de candidat » et le cédera volontiers si le Bureau National souhaite proposer une autre personne.

Mistral estime que le rôle et les missions du président de l'AFPP ne sont pas remplis. Les démissions ne sont pas actés, les appels à candidature non relayés, les candidatures aux fonctions de caissiers non prises en charge.

Les mails envoyés à l'AFPP ont tendance à rester sans réponse du fait de cette situation. Mistral demande donc à ce que Sims soit invité à prendre en charge ses responsabilités ou à annoncer explicitement sa démission.

Conclusions

Aucun doute sérieux ne permet de remettre en cause la gestion saine et la probité des administrateurs actuels. Moyennant quelques correctifs à faire en fonctions de questions à poser à la CNCCFP, il n'y a pas d'inquiétude particulière à avoir sur la validation de nos opérations.

Cependant il subsistes des dysfonctionnements dans l'organisation et le suivi au jour le jour des opérations de l'AFPP. Ceci du en parti aux démissions et à des responsabilités mal définies ou mal adaptées au nombre d'opération que nous avons à gérer désormais (augmentation du nombre d'adhérents, élections, ...).

Il est proposé de remettre en cause l'ensemble des responsabilités de l'AFPP en nommant un nouveau bureau (pouvant inclure les candidatures des responsables actuels) pour avant le 15 janvier 2013. Ce nouveau bureau devant mettre en place pour avant le 15 février 2013 les recommandations du présent rapport afin d'avoir une organisation stable 3 mois après, en mai pour gérer les formalités auprès de la CNCCFP.

Le 14 décembre 2012,
Mistral OZ
Co-Secrétaire Nationale du Parti Pirate.

Quelques correctifs en rouge/barrés le 15 décembre 2012.